

Les amendements marqués en jaune ne sont pas pertinents pour le manifeste en français car ils s'appliquent à des termes qui ont déjà été adaptés à un public francophone lors de la traduction.

Amendement 1

Dépositaire : Zora Schindler, SP Bern Ost

Concerne : Le papier dans son ensemble

Le document est complété par un **glossaire** afin de clarifier les termes clés utilisés pour tou·tes les lectrice·eurs. L'explication des termes doit être largement compréhensible.

Justification : *Lors de la discussion avec notre base, il est apparu que certains des termes centraux utilisés n'étaient pas familiers à tou·tes. Pour un document aussi important, il est urgent que tout le monde sache de quoi on discute et ce qu'on entend par les différents termes.*

Les termes suivants ont suscité des discussions et/ou des questions parmi nos membres. Ils peuvent servir de point de départ pour le glossaire. L'ordre correspond à celui du document, la liste n'est pas exhaustive : non-binaire, racisé, agenre, espaces, trans, transmisogyne, cis, surexploitation, orientation sexuelle / romantique, 99%.

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 2

Dépositaires : Selina Leu, SP Meikirch; Alice Morosoli, SP Frutigland; Esther Muntwyler, SP Holligen

Concerne : Lignes 1-2 et toutes les autres lignes contenant le terme "manifeste".

Au lieu de : **MANIFESTE FÉMINISTE : MAIN DANS LA MAIN VERS UNE VÉRITABLE LIBÉRATION**

Nouveau : MAIN DANS LA MAIN VERS UNE VÉRITABLE LIBÉRATION – **UN PAPIER DE FOND SUR LES LUTTES FÉMINISTE**

Justification : *A la table des habituées des Femmes socialistes du canton de Berne, nous avons longuement discuté de ce document. Les origines des participantes étaient très diverses, tant du point de vue de l'âge que de la socialisation politique. Pour les participantes plus âgées en particulier, de nombreuses formulations du document n'étaient pas claires et soulevaient des questions. Un consensus s'est dégagé sur le fait qu'un manifeste doit être compréhensible pour tous et qu'il doit être plus court. C'est pourquoi nous proposons de renommer le manifeste en document de base et d'en dériver un manifeste plus court et largement compréhensible.*

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 3

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 6

Avant-propos : le présent manifeste a été rédigé à partir de divers entretiens menés avec des femmes aux profils divers ainsi qu'avec des personnes féministes **et** non-binaires. ~~ou~~ racisées.

Justification : *Terme peu clair dans l'usage général des mots, qui suscite dans nos rangs des réactions diverses et équivoques, donc à notre avis inapproprié pour un manifeste.*

Position du Comité directeur : accepter l'amendement modifié. Modification : ajouter une note de bas de page à "racisées" : Par racialisation, on entend la construction sociale de "races humaines". Les personnes sont ainsi catégorisées et hiérarchisées en fonction de caractéristiques telles que la couleur de peau, la langue ou la religion. Le terme veut montrer que les personnes blanches représentent la norme (inaperçue et non remise en question) dans notre société, alors que toutes les personnes non blanches sont potentiellement remarquées de manière raciste - c'est-à-dire racisées.

Amendement 4

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 5

Il se veut une ~~tentative de trouver~~ **approche** des convergences entre les différents courants féministes qui défendent une critique systémique et de discuter des conflits potentiels au sein du mouvement.

Justification : *Un manifeste est une déclaration, une revendication, pas seulement une tentative. Il doit avoir un impact, déclencher, changer quelque chose et pas seulement exprimer "que ce serait bien si".*

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : Nous pensons beaucoup de bien de notre papier - mais le qualifier d'approche nous semble exagéré. Une approche a en outre une prétention scientifique que nous ne pouvons et ne voulons pas remplir.

Néanmoins, le terme "tentative" est une expression courante pour ce type de document et nous souhaitons la conserver.

Amendement 5

Dépositaires : SP Frauen St. Gallen

Concerne : Ligne 7

Ajouter :

... des convergences entre les différents courants féministes qui défendent une critique systémique et de discuter des conflits potentiels au sein du mouvement. **Cela doit permettre d'élargir le discours féministe au sein du PS et de faire avancer une unification du mouvement féministe de gauche. Il est très important de mener cette discussion à grande échelle.** Le but de ce manifeste est de contribuer à la discussion ; il ne prétend nullement à l'exhaustivité...

Justification : *L'objectif du manifeste est ainsi clair avant sa lecture et le document peut être compris dans cette perspective.*

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 6

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, alle SP Kanton Solothurn

Concerne : Lignes 8 à 9

~~Le but de ce manifeste est de contribuer à la discussion ; il ne prétend nullement à l'exhaustivité.~~

Justification : *Un manifeste doit être valable pour les personnes qui le rédigent, il ne doit pas seulement être une contribution à la discussion, sinon on peut l'appeler papier de position ou base de discussion. Il doit être une revendication et les revendications n'ont jamais la prétention d'être complètes et définitives.*

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : voir justification du refus de l'amendement 4.

Amendement 7

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 10

la révolution sera féministe ~~ou ne sera pas !~~

Justification : Ici aussi : mettre l'exigence au centre, et non pas dire que si ça ne va pas comme ça, rien ne va.

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : Il s'agit d'un slogan fort et connu que nous souhaitons conserver.

Amendement 8

Dépositaires : Zora Schindler, SP Bern Ost

Concerne : Ligne 11

Au lieu de : 2019 a été l'année de la deuxième grande grève des femmes, qui a **secoué** notre pays.

Nouveau : 2019 a été l'année de la deuxième grande grève des femmes, qui a **fait bouger** notre pays.

Justification : ce qui nous ébranle, c'est quelque chose de négatif, une catastrophe. Les deux grèves de 1991 et 2019 ont été tout le contraire : elles ont montré clairement à tous l'énergie et l'ampleur des mouvements féministes. Il faut donc un terme positif.

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 9

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Note de bas de page 3

Cela ne concerne pas seulement les organes génitaux, mais aussi les répartitions hormonales ou les répartitions chromosomiques.

Justification : Les valeurs limites des répartitions hormonales sont en soi discutables et ont été fixées il y a longtemps. Ainsi, de nombreuses personnes ne satisfont pas aux valeurs normales, malgré le fait qu'elles ne sont pas considérées comme intersexes et ne doivent pas l'être. Les valeurs hormonales disent tout simplement que l'on correspond (ou non) aux paramètres standard européens typiques et dépassés.

Position du Comité directeur : refuser.

Motif : Le Comité directeur recommande de rejeter cette proposition, car nous nous appuyons sur InterAction (l'association suisse pour l'intersexuation) pour cette formulation

du manifeste : "L'intersexuation peut être d'origine anatomique, hormonale, chromosomique ou génétique". (<https://www.inter-action-suisse.ch/de/intergeschlechtlichkeit>)

Amendement 10

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 20

[..] das Recht auf ein selbstbestimmtes Leben, [..]

Justification : *La vie doit être autodéterminée, et pas seulement plus autodéterminée, donc pas d'adjectif augmentable.*

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 11

Dépositaires : SP Frauen Kanton St. Gallen

Concerne : Ligne 22

Aujourd'hui, en 2023, nous féministes nous trouvons à un point où notre lutte ~~risque de se bloquer elle-même~~ :

Aujourd'hui, en 2023, nous féministes nous trouvons à un point où notre lutte **doit se redéfinir** :

Justification : *Nous estimons que la lutte féministe en Suisse est actuellement plus forte qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Parler de blocage serait décourageant. C'est pourquoi nous aimerions reformuler cette phrase.*

Position du Comité directeur : accepter modifié :

Aujourd'hui, en 2023, nous féministes nous trouvons à un point où notre lutte **doit évoluer.**

Amendement 12

Dépositaires : SP Frauen Kanton St. Gallen

Concerne : Lignes 23 et suivantes

Les féministes de longue date affirment à juste titre que l'égalité est loin d'être acquise.

Certaines et craignent que les ressources, la visibilité et les espaces de leur lutte ne soient

menacés par la dissolution des catégories de genre. Et les personnes qui vivent en dehors des catégories « homme » et « femme » ou qui ont vécu une transition de genre ont le droit d'exister et de profiter des mêmes droits fondamentaux que les autres habitant·es de la Suisse. ~~Toutes ces revendications sont légitimes et importantes ; toutes ces revendications sont féministes.~~

[...]

Dans le système actuel, certaines de ces revendications **s'avèrent** ~~ont~~ toutefois ~~l'air~~ contradictoires.

Justification : *L'expression de la crainte que la dissolution des catégories de genre puisse ralentir les revendications des femmes est aujourd'hui également utilisée comme argument par les féministes transphobes. Nous sommes sûres que celles-ci représentent une petite minorité des féministes de longue date, et c'est pourquoi nous voulons quantifier cela. En même temps, nous ne pensons pas que cette crainte soit "légitime et importante", comme le sous-entend la dernière phrase (même si ce n'était certainement pas l'intention lors de la rédaction). Comme nous supprimons la dernière phrase de la p. 1, nous devons également adapter la première phrase de la p. 2 afin que la transition reste logique.*

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : *Constater que notre système est conçu pour réduire délibérément les ressources, la visibilité et les espaces, et ainsi monter les groupes les uns contre les autres, n'est pas discriminatoire. Mais si cette constatation est suivie de la négation de l'existence des personnes trans ou de la dévalorisation de leurs luttes, alors c'est de la transphobie. L'un des principaux objectifs de ce document est de constater que les ressources sont rares et continuent de se raréfier, y compris aux dépens de groupes déjà marginalisés. Ce document doit mettre en évidence ces conflits existants. Il ne s'agit pas de pondérer les préoccupations, mais plutôt de les rendre visibles, de les nommer clairement et de pouvoir ainsi en discuter.*

Nous n'aidons personne en faisant comme si ce manque de ressources n'était pas ce qui se passe dans la réalité. Si, en plus de la mission d'égalité des femmes, les organismes pour l'égalité se voient confier la mission d'égalité de la communauté LGBTQAI+ (ce qui se produit réellement), il est vrai dans les faits que les ressources supplémentaires mises à disposition (si tant est que de nouvelles ressources soient mises à disposition) ne seront jamais suffisantes pour faire face à la mission - ce qui entraîne une réduction des ressources pour l'égalité des femmes. La réponse à ce problème ne peut être ni de renoncer à l'égalité de la communauté LGBTQAI+, ni de supprimer des fonds pour l'égalité des femmes.

Car ces deux revendications sont légitimes.

De plus, la formulation "féministes de longue date" ne doit pas être comprise comme une formulation exhaustive : nous sommes conscientes que toutes les féministes de longue date ne partagent pas les préoccupations formulées dans ce paragraphe. Néanmoins, nous considérons que la formulation "certaines" est trop marginalisante par rapport à la réalité (voir aussi les conflits en Allemagne, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays).

Amendement 13

Dépositaires : Irène Marti Anliker, Bern Bümpliz/Bethlehem, Gisela Vollmer, Bern Altstadt-Kirchenfeld

Concerne : Ligne 26

...ont le droit **d’être pris en compte avec leurs besoins**, d’exister et de profiter des mêmes droits fondamentaux que les autres habitant·es de la Suisse.

Justification : *L'autodétermination et l'autonomie de ces personnes doivent être davantage soulignées par cet ajout.*

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 14

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 29, lignes 35-37, ligne 45

Les attaques de la droite

[..]

~~La droite a repéré ces potentielles contradictions et cherche à les utiliser pour créer des dissensions au sein du puissant mouvement féministe en Suisse. Ce n'est pas pour rien qu'elle se déchaîne contre le « wokisme », la « politique identitaire » et la « terreur du genre ».~~

~~Autant de termes belliqueux que la droite amène avec succès au cœur du débat public. Or ce sont des pièges tendus par les idéologues de droite, voire fascistes, et dans lesquels nous devons absolument éviter de tomber.~~

[..]

~~Notre réponse aux appels à la haine de la droite est la solidarité !~~

Justification : *Laisser de côté la focalisation sur la droite, il y a suffisamment d'attaques de tous les partis, courants et idéologies, il faut les nommer tous.*

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : Le Comité directeur des Femmes socialistes suisses est d'avis qu'il faut nommer la manière dont on harcèle et qui harcèle. C'est la droite qui harcèle le plus le mouvement féministe et elle le fait de manière systématique et avec le soutien des médias. Il est important de le dire.

Amendement 15

Dépositaires : SP Frauen Kanton St. Gallen

Concerne : Ligne 35 et suivantes

La droite a repéré ces potentielles contradictions et cherche à les utiliser pour créer des dissensions au sein du puissant mouvement féministe en Suisse. Ce n'est pas pour rien qu'elle se déchaîne contre le « wokisme », la « politique identitaire » et la « terreur du genre » **avec des termes comme «terreur du genre», «folie du woke» ou encore «dictature de la langue».**

Justification : Dans l'original, il y a 2 termes qui avaient à l'origine une signification positive ("wokisme" et "politique identitaire") et 1 qui a toujours été utilisé comme un gros mot ("terreur du genre"). Nous proposons, par souci de clarté, de n'utiliser que des slogans négatifs de la droite.

Position du Comité directeur : accepter l'amendement modifié. **Modification :**

Ce n'est pas pour rien qu'elle se déchaîne contre le « wokisme », la « politique identitaire » et la « terreur du genre » **avec des termes tels que « politique identitaire », « folie du genre », « wokisme » ou « dictature de la langue ».**

Justification : La politique identitaire n'est justement plus utilisée par la gauche dans son sens propre, mais pour dévaloriser nos préoccupations. Il nous semble important de le mentionner ici afin de montrer que les idéologies de droite ne s'arrêtent pas à nos portes, mais qu'elles sont également cultivées au sein de la gauche.

C'est moins le cas pour le terme "wokisme", c'est pourquoi nous recommandons l'acceptation modifiée.

Note spécifique au français : le terme « Gender-gaga » n'a pas de traduction en français, ce qui explique que les exemples diffèrent déjà entre la version originale du manifeste en français et en allemand.

Amendement 16

Dépositaires : Lisa Asticher, SP Länggasse-Felsenau; Selina Leu, SP Meikirch; Irène Marti Anliker, SP Bern Bümpliz/Bethlehem

Concerne : Lignes 30-37

Dans le système actuel, certaines de ces revendications ont toutefois l'air contradictoires. Des groupes d'intérêt antiféministes risquent d'instrumentaliser l'abolition des catégories de genre pour s'attaquer par exemple à la protection de la maternité ou à l'exemption des femmes du service militaire. Cela risque d'invisibiliser à nouveau les connaissances dont nous disposons enfin sur les discriminations et les besoins spécifiques des femmes.

La droite a repéré ces potentielles contradictions et cherche à les utiliser pour créer des dissensions au sein du puissant mouvement féministe en Suisse. **La création et l'imagination de nouvelles normes sociales inclusives poussent à des réflexions compliquées et exigeantes. La droite utilise ces espaces de réflexion et les discussions qui s'y déroulent pour tenter de diviser le puissant mouvement féministe.** Ce n'est pas pour rien qu'elle se déchaîne contre le « wokisme », la « politique identitaire » et la « terreur du genre ».

***Justification :** Le texte est formulé de manière assez défensive. L'utilisation répétée du négatif et du terme "contradiction" affaiblit l'argumentation. De plus, nulle part dans le manifeste il n'est fait mention de mesures concrètes, c'est pourquoi cette énumération très concrète de contre-arguments (faibles) ne semble pas correspondre au reste du texte.*

Position du Comité directeur : Position modifiée ; inclure le complément, mais sans le supprimer :

Dans le système actuel, certaines de ces revendications ont toutefois l'air contradictoires. Des groupes d'intérêt antiféministes risquent d'instrumentaliser l'abolition des catégories de genre pour s'attaquer par exemple à la protection de la maternité ou à l'exemption des femmes du service militaire. Cela risque d'invisibiliser à nouveau les connaissances dont nous disposons enfin sur les discriminations et les besoins spécifiques des femmes.

La création et l'imagination de nouvelles normes sociales inclusives poussent à des réflexions compliquées et exigeantes. La droite a repéré ces potentielles contradictions et cherche à utiliser **ces espaces de réflexion et les discussions qui s'y déroulent** pour créer des dissensions au sein du puissant mouvement féministe en Suisse. Ce n'est pas pour rien qu'elle se déchaîne contre le « wokisme », la « politique identitaire » et la « terreur du genre ».

Amendement 17

Dépositaires : SP Frauen Kanton St. Gallen

Concerne : Ligne 38

«...au cœur du débat public. **Il est effrayant de constater que ces notions sont désormais également reproduites par une partie de la gauche, tout comme le récit selon lequel le féminisme serait allé trop loin et conduirait à l'oppression des**

hommes. Ils tombent ainsi dans les pièges de l'idéologie de droite, Or ce sont des pièges tendus par les idéologues de droite, voire fascistes, et dans lesquels nous devons absolument éviter de tomber»

Justification : Nous entendons souvent à gauche et au PS, de manière effrayante, combien les hommes ont la vie dure au sein de la gauche.

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 18

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Lignes 43-44

Le présent manifeste veut montrer que nous, féministes, avons beaucoup plus de choses qui nous unissent que de choses qui nous divisent. Dieses Manifest ist ein Versuch zu zeigen, dass uns Feminist*innen viel mehr verbindet, als uns trennt. **verbindet und eint, um die Blockade zu überwinden und vorwärtszugehen.**

Justification : Encore une fois, éviter le mot "tentative" qui, pour nous, n'a pas sa place dans un manifeste. En outre, focalisation sur le dépassement/la progression plutôt que sur la séparation/la division.

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 19

Dépositaires : SP Frauen Kanton St. Gallen

Concerne : Ligne 43

Es ist ein Versuch, die Blockade **Spaltung** zu überwinden...

Justification : Comme nous avons supprimé le terme de "féminisme bloqué" à la p. 1 (proposition 11), nous ferions de même ici.

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : Adoption de l'amendement 18.

Amendement 20

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Lignes 48

Le besoin d'avoir une ~~gauche~~ **alliance** féministe unie et donc forte est urgent.

Justification : s'adresser à un plus grand nombre de personnes, pas seulement à la gauche, mais aussi à d'autres personnes féministes qui partagent les valeurs et les idées.

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : Bien que nous voyions qu'il est utile pour nos objectifs d'avoir une large alliance féministe, ce document est écrit par des personnes de gauche et s'adresse également à des personnes de gauche. De plus, on peut se demander comment des personnes qui partagent les objectifs de ce document ne peuvent pas être de gauche.

Amendement 21

Dépositaires : Alice Morosoli, SP Frutigland

Concerne : Lignes 48, 49

Compléter la phrase avec un chiffre noir : "rien qu'en 2022, 16 femmes sont mortes en Suisse, **chiffre noir inconnu**, juste parce qu'elles étaient des femmes"

Justification : A première vue, 16 féminicides par an ne semblent pas être un nombre si élevé, d'où l'indication du nombre inconnu de cas non recensés. Le site <https://www.stopfemizid.ch> le signale également au début.

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : Dans de nombreux cas de violence sexiste, il est vrai que le nombre de cas non déclarés est élevé ou inconnu. Dans le cas des féminicides, ce n'est pas le cas, car le caractère définitif de l'acte fait qu'il n'y a plus grand-chose à discuter pour savoir si l'acte a été commis ou non.

Il convient également de noter que tout meurtre d'une femme n'est pas automatiquement un féminicide. Si un forcené pénètre dans une école de filles et tire sur elles, il s'agit de féminicides, car les victimes ont été choisies de manière ciblée. Mais si un forcené pénètre dans une école et tire au hasard, les élèves tuées ne sont pas des victimes de féminicide, car l'acte n'était pas motivé par des considérations misogynes.

Amendement 22

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 48, 49

“... rien qu'en 2022, 16 femmes **ont été tuées** ~~sont mortes~~ en Suisse juste parce qu'elles étaient des femmes”

Justification : Mourir est banalisé et actif pour la personne mourante. Ici, des femmes ont été tuées, elles n'ont pas eu de participation active et ont été tuées.

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 23

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 50

Il est prouvé que les personnes trans ~~sont plus fréquemment victimes d'agressions voire d'homicides~~ **sont davantage exposées aux agressions et aux actes de violence**

Justification : La formulation en rapport avec la source et le Hate Crime Report n'est pas cohérente. Le Hate Crime Report ne montre pas de lien "plus souvent que d'autres groupes", car de quel groupe s'agirait-il ? Plus souvent implique une comparaison, avec un élément en plus.

De plus, "homicides" sonne comme un très grand nombre d'actes, la source en montre un seul en dehors de la Suisse, un article du Blick, et pas une statistique ou une source scientifique.

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 24

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Note de bas de page 7 t 8

Utilisation d'autres sources.

Justification : L'article du Blick n'est pas une source réellement significative, le Beobachter comme source secondaire est également étrange pour nous. C'est pourquoi les deux sources doivent être remplacées par des sources plus pertinentes, qui disent aussi ce que l'on dit dans le texte, en particulier pour la note de bas de page 8, ces déclarations du Conseil fédéral existent certainement aussi dans la Feuille fédérale ou autre.

Position du Comité directeur : accepter l'amendement modifié. Modification : supprimer la note de bas de page 7 (en même temps que l'adoption de l'amendement 23), mais laisser la note de bas de page 8.

Justification : *Le Comité directeur des Femmes socialistes suisses est d'avis que la note de bas de page 7 peut être supprimée (voir A23).*

Amendement 25

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 53 et 139

In der Schweiz existiert kein offizielles Schlupfhaus **Schutzhaus** für sie.

Es fehlt an Finanzierung für Frauen-, Mädchen- und auch an Schlupfhäusern **Schutzhäusern** [..]

Justification : *"Schlupfhaus" sonne à nos yeux comme un euphémisme. Une rapide recherche sur Google a permis de trouver des refuges pour enfants et adolescents qui s'appellent ainsi. C'est pourquoi nous avons choisi l'expression "maison de protection", afin qu'elle soit claire et non minimisée, mais qu'elle se distingue également des refuges pour enfants et adolescents.*

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 26

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Note de bas de page 9

Ajout : Expliquer que cela vaut également pour les femmes, personnes racisées, etc. qui sont également dans cette situation.

Justification : *Intégration de la problématique globale dans la médecine, qu'elle se focalise sur les hommes européens et que les personnes non-binaires, agenres et trans ne sont pas les seules concernées, que trop peu de recherches et d'études sont menées dans ce sens, mais que cela concerne également les femmes et les personnes racisées.*

Position du Comité directeur : suit.

Amendement 27

Dépositaires : SP Frauen Solothurn: Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 68

weil es an bezahlbaren Betreuungsstrukturen wie Kindertagesstätten oder Spitex-Angeboten **ambulanten Pflegeangeboten** mangelt.

Justification : *Spitex est trop spécifique, il y en a d'autres et les crèches sont générales, donc nommer les offres de soins ambulatoires de la même manière.*

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 28

Dépositaires : SP Frauen Kanton St. Gallen

Concerne : Ligne 67

... Chez les personnes âgées, la pauvreté touche essentiellement les femmes.

Les femmes migrantes sont plus souvent que la moyenne contraintes d'être employées dans un secteur avec de bas salaires. Environ 2/3 des postes dans le secteur du nettoyage sont occupés par des femmes issues de l'immigration et les femmes immigrées sont également très nombreuses à travailler dans le secteur des soins institutionnels, important pour le système. Le travail dans ces branches est précaire à plus d'un titre : les conditions de travail sont marquées par une grande exigence de flexibilité, des horaires irréguliers, le travail sur appel, une rémunération inférieure à la moyenne et une protection insuffisante de la santé.

Bien que les femmes handicapées soient plus nombreuses en Suisse, elles sont davantage désavantagées. Elles sont plus souvent touchées par la violence, en particulier la violence sexualisée, mais sont souvent ignorées lors de la mise en œuvre de mesures pour y remédier. En Suisse alémanique, par exemple, un seul foyer d'accueil pour femmes est accessible en fauteuil roulant. Le droit à l'autodétermination des femmes handicapées n'est pas non plus respecté dans le domaine médical, ce qui est démontré par exemple, dans sa forme la plus grave, par le fait que la stérilisation forcée des femmes handicapées est toujours autorisée.

Justification : *Nous aimerions ajouter deux perspectives qui ne sont pas encore ancrées dans le manifeste.*

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 29

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Justification : Lignes 76-77

~~Au contraire, il prospère encore dans tout ce qu'il a de misogyne, de transphobe, de transmisogyne et de raciste.~~

Justification : *Suppression pour plusieurs raisons, car dans l'ensemble, la phrase ne nous convient pas. Détester par une chose, cela ne doit pas se limiter à la haine (mépris des femmes, oppression, et beaucoup d'autres choses plus faibles). Par transmisogyne et transphobe, un groupe est nommé deux fois, ou une forme de celui-ci est la variante plus spécifique de l'autre hostilité, etc. Dans l'ensemble, il y a trop d'adjectifs.*

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : *il est fait référence au patriarcat. Les structures patriarcales sont tout à fait capables de susciter la haine. Transmisogynes et transphobes ne sont pas synonymes. Transmisogynie désigne une discrimination qui touche spécifiquement les femmes trans (misogynie = être hostile aux femmes). Ce point est expliqué dans la note de bas de page 16.*

Amendement 30

Dépositaires : Irène Marti Anliker, Bern Bümpliz/Bethlehem, Gisela Vollmer, Bern Altstadt-Kirchenfeld

Concerne : Ligne 77

Les structures étatiques **et religieuses**, les institutions, ...

Justification : *Les structures et institutions religieuses sont souvent fortement marquées par l'idéologie patriarcale et doivent être mentionnées ici.*

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 31

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Lignes 81-83

le gouvernement italien avec les néofascistes Fratelli d'Italia et Giorgia Meloni, il abolit les droits à l'avortement aux États-Unis et en Pologne, et il pousse l'UDC à vouloir interdire la diversité sociale par des référendums et des motions.

Justification : *Paragraphe inapproprié, dans lequel une seule femme est citée par son nom, les autres étant mentionnées en tant que pays, alors qu'il est possible de citer spécifiquement des personnes - ou en tant que parti. De plus, il ne contient aucun élément utile, aucune revendication et ne s'inscrit pas dans le manifeste.*

Position du Comité directeur : accepter modifié. Modification:

Il se montre dans le gouvernement italien avec les néofascistes Fratelli d'Italia, il abolit les droits à l'avortement aux États-Unis et en Pologne et suscite chez l'UDC le désir d'interdire la diversité sociale par des référendums et des interventions.

Justification : Le Comité directeur partage l'avis des autrices de la proposition selon lequel il est problématique de mentionner nommément une femme comme seule personne ayant des positions antiféministes. C'est pourquoi nous proposons de supprimer la mention de Giorgia Meloni. Parallèlement, nous estimons qu'il est élémentaire de mentionner dans ce document des exemples de développements antiféministes. De tels exemples rendent le document plus facile à lire, car ils mettent en évidence ce que nous voulons dire et le rendent ainsi plus accessible.

Amendement 32

Dépositaires : Lisa Asticher, SP Länggasse-Felsenau; Selina Leu, SP Meikirch; Irène Marti Anliker, SP Bern Bümpliz/Bethlehem

Concerne : Ligne 84

~~Contradictions et nécessités~~ **L'autoréflexion comme nécessité**

Justification : *Encore une fois, l'utilisation du terme "contradiction" n'est pas appropriée. Nos croyances ne sont pas contradictoires, mais complexes, multidimensionnelles et intersectionnelles.*

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : *voir la justification de l'adoption de la version modifiée de l'amendement 39a.*

Amendement 33

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 85

~~Afin de rencontrer du succès dans notre lutte, la gauche féministe doit reconnaître :~~

Justification : *Prescrire ce que l'on doit comprendre est désagréable, voire paternaliste, et ne correspond pas au reste du texte. Commencer tout de suite par là : Nous sommes toutes [...]. C'est écrit de manière suffisamment compréhensible, on n'a pas besoin du préambule.*

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 34

Dépositaires : SP Frauen Kanton St. Gallen

Concerne : Ligne 96

Mais nous devons nous battre pour toutes les personnes enchaînées - peu importe le nombre de chaînes qu'elles portent et peu importe si l'on a personnellement fait l'expérience de ces chaînes ou non.

C'est pourquoi notre féminisme est intersectionnel. Cette intersectionnalité signifie que nous voyons les recoupements entre les différentes formes de discrimination et que nous reconnaissons que les personnes peuvent être victimes de discriminations multiples : en raison de leur genre, de leur origine migratoire, de leur classe, de leur sexualité et de bien d'autres raisons encore.

Justification : *Nous aimerions nommer concrètement le concept d'intersectionnalité que nous reconnaissons dans le manifeste et l'expliquer brièvement.*

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 35a

Dépositaires : Lisa Asticher, SP Länggasse-Felsenau; Selina Leu, SP Meikirch; Irène Marti Anliker, SP Bern Bümpliz/Bethlehem

Concerne : Lignes 97-99

~~Cette lutte commune n'est pas une tâche facile ou évidente, mais elle est impérative. Si nous échouons à rassembler les forces féministes de gauche, cela profitera à toutes les~~

personnes qui bénéficient actuellement du patriarcat et du capitalisme **est une tâche exigeante et vitale.**

Justification : nos convictions ne sont pas contradictoires, mais complexes, multidimensionnelles et intersectionnelles.

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : voir la justification de l'adoption de la version modifiée de l'amendement 39a.

Amendement 35b

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Lignes 97-99

Si nous échouons à rassembler les forces féministes ~~de gauche~~, cela profitera à toutes les personnes qui bénéficient actuellement du patriarcat ~~et du capitalisme~~.

Justification : Supprimer le mot "gauche" pour que l'ensemble de la cohésion féministe s'applique, supprimer "capitalisme" car il n'est pas approprié ici.

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : Notre lutte s'est toujours inscrite dans la politique menée par les mouvements féministes progressistes de gauche. Ceci avait encore été rappelé par notre manifeste « Pour un féminisme pleinement socialiste ». Enlever le terme « gauche » nous affaiblirait en nous éloignant des luttes que nous avons menées et nous continuerons à mener. Nous le rappelons aussi dans nos revendications pour la grève féministe du 14 juin. Bien qu'il n'y ait jamais eu autant de femmes au Parlement fédéral, nous voyons que lorsque nous parlons d'argent la discussion tourne court sur les questions de politiques d'égalité. Ainsi, nous continuerons à nous engager pour faire front contre l'impact du patriarcat et du capitalisme sur les femmes.

Amendement 36

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 99, et supprimer la note de bas de page 19

La lutte contre l'oppression, contre la ~~sur~~exploitation et contre les discriminations de toutes formes a besoin de nous toutes [..]

Justification : supprimer, car terme inconnu et, après consultation de la source, inutile, car la lutte contre l'exploitation impliquerait cette forme.

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : Il est vrai que le terme de "surexploitation" n'est pas courant. Le Comité directeur des Femmes socialistes suisses estime néanmoins qu'il est important de le mentionner. Comme le montre la note de bas de page 19, les femmes sont doublement désavantagées dans les pays du Sud : premièrement, parce qu'elles sont des femmes et qu'elles sont désavantagées par rapport aux hommes. Deuxièmement, parce qu'elles effectuent des travaux dont le Nord global profite de manière excessive (vêtements bon marché au Nord = salaires très bas au Sud). L'exploitation multiple des femmes dans le Nord mondial est aussi couverte par ce terme et par la note de bas de page - par exemple en ce qui concerne le travail de care. Dans le système capitaliste, les femmes salariées ne sont pas seulement exploitées dans le cadre de leur travail salarié (tout comme les hommes salariés), mais également parce qu'elles effectuent la majeure partie du travail de care non rémunéré et assurent ainsi une grande partie de la base invisible (et non rémunérée) du système.

En bref, si la notion de surexploitation était supprimée du document, il manquerait un point important, à savoir l'analyse de structures de discrimination multiples. C'est pourquoi le CD recommande le rejet de cette proposition.

Amendement 37

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 106

Un monde dans lequel nous pouvons nous épanouir librement, indépendamment de **notre corps, de** notre couleur de peau, ~~de notre corps,~~ de notre orientation sexuelle et romantique, [..]

Justification : Mettre le corps en premier est la séquence la plus logique dans ce manifeste, de plus la couleur de la peau est aussi une partie du corps.

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 38a

Dépositaires : SP Frauen Kanton St. Gallen

Concerne : Ligne 110

En résumé : nous nous battons pour offrir une vie digne à l'ensemble des 99 %.

Ce combat du mouvement féministe pour le droit à une vie digne pour tou·tes implique nécessairement des luttes multiples, simultanées et parfois contradictoires.

Wir kämpfen für ~~das schöne Leben~~ **eine lebenswerte Existenz** für die gesamten 99%.

Wenn die feministische Bewegung für das Erreichen dieses Anrechts auf ~~das schöne Leben~~ **eine lebenswerte Existenz** für alle kämpft, dann...

Justification : Une « belle vie » nous semble peu tangible et immatérielle. Ce que nous demandons, c'est une base matérielle digne humainement pour une organisation libre de la vie.

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : Bien qu'on eût à l'origine proposé une version modifiée en français, nous nous sommes rendu compte dans la préparation de l'Assemblée que notre proposition n'était pas meilleure que l'originale. C'est pourquoi nous refusons simplement l'amendement. En français, cet amendement ne s'applique pas car « la belle vie » n'est pas une expression utilisée en politique dans le monde francophone, et a été directement traduite en « une vie digne ».

Amendement 38b

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 110

Variante 1:

~~En résumé : nous nous battons pour offrir une vie digne à l'ensemble des 99 %.~~

Variante 2:

~~En résumé : nous nous battons pour offrir une vie digne à l'ensemble des 99 %.~~

Kurz: Wir kämpfen für ~~das schöne~~ **ein selbstbestimmtes** Leben für die gesamten 99%.

justification : *La représentation des 99% n'est pas adaptée/logique pour nous. La belle vie n'est pas une notion universelle, nous voulons une vie autodéterminée, et savoir si elle est belle est une question individuelle. (Note : ne concerne pas le français) L'ajout de la mention "En résumé" est en outre inutile pour nous.*

Position du Comité directeur : refuser, voir la justification de 38a.

Amendement 39a

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Lignes 111 et suivantes

~~Ce combat du mouvement féministe pour le droit à une vie digne pour tou·tes implique nécessairement des luttes multiples, simultanées et parfois contradictoires.~~

La ligne 112 commence donc : Nous devons [..]

Justification : *Il n'existe pas de droit à une belle vie (Note : ne concerne pas le français), de plus un droit n'est pas aussi la mise en œuvre de celui-ci. Le fait que les luttes soient alors nombreuses ou contradictoires n'est pas pertinent.*

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : *L'objectif principal de ce document est d'attirer l'attention sur la complexité et les contradictions des différentes revendications féministes et d'expliquer pourquoi, en tant que gauche féministe, nous sommes plus unies que divisées. Du point de vue du CD, cette phrase est donc nécessaire dans ce document. De plus, la belle vie devrait être comprise comme un droit de tous les êtres humains, car il en résulte la nécessité de lutter pour cette même belle vie (ou pour la "vie digne d'être vécue et autodéterminée" au sens de l'A38a).*

Amendement 39b

Dépositaires : Lisa Asticher, SP Länggasse-Felsenau; Selina Leu, SP Meikirch; Irène Marti Anliker, SP Bern Bümpliz/Bethlehem

Concerne : Lignes 111-112

Ce combat du mouvement féministe pour le droit à une vie digne pour tou·tes implique nécessairement des luttes multiples, simultanées et ~~parfois~~ **contradictoires multidimensionnelles.**

Justification : *nos convictions ne sont pas contradictoires, mais complexes, multidimensionnelles et intersectionnelles.*

Position du Comité directeur : accepter l'amendement modifié. Modification :

Ce combat du mouvement féministe pour le droit à une vie digne pour tou·tes implique nécessairement des luttes multiples, simultanées et parfois contradictoires et tout à fait multidimensionnelles.

Justification : *Notre mouvement a parfois du mal à supporter les contradictions. Nous souhaitons une théorie globale, des revendications qui satisfassent toujours tout le monde, qui n'exigent pas de priorisation ou même de prise de position pour un groupe d'intérêt.*

Mais ce n'est malheureusement pas toujours possible dans un monde et un système marqués par l'injustice, par différentes formes d'exploitation et de discrimination - il n'y a pas de vie juste dans le "faux".

La contradiction n'est pas quelque chose de négatif en soi - c'est une réalité. Si nous demandons l'abolition juridique des genres, cela signifie que les personnes qui sont aujourd'hui enregistrées par l'Etat comme étant des femmes doivent s'engager dans l'armée. Ou qu'elles reçoivent une rente plus faible parce que les rentes de veuf sont inférieures aux rentes de veuve. On peut dire que nous ne voulons pas de l'armée ou que nous voulons des rentes plus élevées pour toutes et tous. Mais la question de la faisabilité et de l'ordre de ces revendications se pose alors. Acceptons-nous une détérioration matérielle pour plus de droits ? Ou l'autre voie : acceptons-nous que des personnes ne soient pas reconnues pour préserver nos privilèges ?

Ou pour prendre un exemple encore plus simple : si nous voulons rendre un espace accessible à tout le monde et qu'il y a une personne malvoyante qui a besoin d'un chien d'aveugle et en même temps une personne allergique à la fourrure animale, ce n'est tout simplement pas compatible.

Il n'y a pas de solution simple à ces questions. Et elles ne sont pas aujourd'hui une question de multidimensionnalité, dans ce système, avec ces majorités, mais elles représentent en fait une contradiction.

Ce document est une tentative de nommer ces contradictions, de ne pas en avoir peur, mais de se montrer solidaires les unes des autres et de ne pas se laisser monter les unes contre les autres.

Mais pour cela, nous devons supporter les contradictions.

Amendement 40

Dépositaires : Selina Leu, SP Meikirch; Alice Morosoli, SP Frutigland; Esther Muntwyler, SP Holligen; Zora Schindler, SP Bern Ost

Concerne : lignes 132 et suivantes

Au lieu de : Si nos espaces doivent s'adapter à tous nos besoins, cela ne signifie pas pour autant qu'il faille rendre tous les espaces féministes accessibles à tou·tes. (...) Ce que nous voulons, c'est davantage d'espaces qui répondent à l'ensemble de nos besoins, et non pas des espaces inclusifs à tout prix.

Remplacer par : Si nos espaces doivent s'adapter à tous nos besoins, **ils ne peuvent pas satisfaire toutes les personnes et leurs thèmes.** (...) Ce que nous voulons, c'est **d'avantage d'espaces dans lesquels les gens peuvent échanger et s'organiser sur des thèmes**

spécifiques et dans lesquels elles-ils se sentent à l'aise et pris-es en charge. Même si ces espaces ne s'adressent qu'à des groupes de personnes ciblés, les forces qui naissent dans ces espaces devraient avoir pour objectif, outre leur "propre combat", l'amélioration des conditions de vie de tou-tes. Ce n'est qu'ainsi qu'un effet de masse peut se développer.

Justification : *La formulation initiale a une connotation très négative, excluante et, de ce fait, peu solidaire. Les groupes marginalisés, qui ont moins de ressources pour s'organiser, pourraient se sentir rejetés par cette formulation et abandonnés sans la phrase supplémentaire. De plus, la formulation initiale crée des contradictions au sein du document (l. 138 : "... non pas des espaces inclusifs à tout prix" vs. l. 168 : "Nous revendiquons un féminisme (...) et inclusif".*

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 41

Dépositaires : SP Frauen Kanton St. Gallen

Concerne : Ligne 140

Ce qui ne nous aide pas : ~~les logos aux couleurs de l'arc-en-ciel~~ **d'avantage de femmes CEO**

Justification : *La référence aux logos aux couleurs de l'arc-en-ciel est une critique habituellement formulée en référence aux luttes queer : les entreprises placent leurs logos devant un arc-en-ciel, mais ne changent rien à leurs pratiques, n'assurent pas l'égalité en interne et ne reflètent pas le rôle du capital dans l'oppression queer. Alors que cela doit être clairement rejeté, nous ne pensons pas que ce soit la comparaison la plus pertinente en termes de contenu par rapport au chapitre et au reste du manifeste.*

Position du Comité directeur : accepter modifié. Modification :

Ce qui ne nous aide pas : des drapeaux violets et du pinkwashing

Justification : *Le CD des Femmes socialistes suisses partage l'avis que l'exemple des "logos aux couleurs de l'arc-en-ciel" n'est pas pertinent. En même temps, le CD des Femmes socialistes est d'avis qu'il faut davantage de femmes CEO, même si ce n'est pas notre priorité. C'est pourquoi il propose des exemples alternatifs de "drapeaux violets et de pinkwashing".*

Amendement 42

Dépositaires : Zora Schindler, SP Bern Ost

Concerne : Lignes 150

Au lieu de : “Il manque enfin des services de soins suffisants – **tant pour les personnes qui n’entrent pas dans le schéma binaire des genres que pour les autres.**”

Remplacer par : “Il manque enfin des services de soins suffisants – pour tout le monde”

Justification : *Le manque d'accès aux soins étant un problème indépendant du genre, ce développement est superflu à cet endroit, car la précision après le tiret englobe en fin de compte toutes les personnes.*

Position du Comité directeur : accepter modifié. Modification :

~~Il manque enfin des services de soins suffisants – tant pour les personnes qui n’entrent pas dans le schéma binaire des genres que pour les autres.~~ **La médecine continue de considérer l'homme cis comme la norme - et par conséquent, il n'y a pas de soins de santé suffisants pour les personnes en dehors du schéma binaire des sexes, tout comme pour les personnes lues médicalement comme des femmes.**

Justification : *Le CD est d'accord avec les autrices de l'amendement pour dire que le manque de soins de santé en général est un problème - mais nous ne voulons pas aborder ce sujet dans ce document. Nous nous intéressons plutôt au fait que la recherche médicale, les diagnostics et les thérapies continuent de prendre le corps cis masculin comme norme. Cela pose un problème à toutes les autres personnes - parce que les symptômes qui s'écartent des symptômes "classiquement masculins" sont reconnus trop tard ou parce que les effets secondaires de médicaments qui n'ont été testés que sur des personnes considérées comme masculines peuvent provoquer davantage d'effets secondaires chez des personnes considérées comme féminines. L'accès aux soins de santé pour les personnes n'appartenant pas au schéma binaire des sexes est également extrêmement insuffisant. Nous espérons que la formulation adaptée permettra de comprendre plus clairement ces considérations.*

Amendement 43a

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Lignes 152 - 166

~~Enfin, on pourrait résoudre une grande partie des préoccupations féministes avec la redistribution équitable des richesses de la société, et la participation démocratique à la distribution de cet argent assurerait la réponse aux besoins financiers actuels. Car ce n'est pas comme si l'argent nécessaire n'était pas disponible.~~

~~Mais il est dans l'intérêt des puissants et des riches de garder cet argent et de ne réaliser que les revendications qui ne menacent pas leur position dominante. C'est précisément~~

~~pour cela que les revendications féministes ne progressent pas lorsque les femmes néolibérales gagnent des sièges dans les parlements ou que les entreprises ornent leurs logos des couleurs de l'arc-en-ciel un mois par an. Car ces groupes perpétuent les structures de pouvoir entre les 99 % de la population et le 1 % le plus riche, tout en agissant sous couvert du « féminisme », désormais à la mode. Les forces néolibérales ne luttent pas pour la sécurité sociale, économique ou dans la santé, ni pour l'autodétermination démocratique des 99 %. Au contraire : en accordant des concessions symboliques et une pseudo-visibilité aux « minorités », elles parviennent à faire passer les lignes de fractures importantes entre les 99 % et les plus riches au second plan, repoussant ainsi à une date lointaine les véritables améliorations des conditions de vie de ces mêmes « minorités ».~~

Justification : *La première affirmation ne fait pas forcément consensus (l'argent n'aide pas à lutter contre la violence, par exemple). Les paragraphes sont trop axés sur le capitalisme, les 99%, etc. et mélangent beaucoup de choses. Comme le manifeste est plutôt trop long, nous sommes favorables à sa suppression.*

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : *Le Comité directeur des Femmes socialistes est d'avis que l'argent aide bel et bien à lutter contre la violence. Que ce soit dans la prévention ou dans le financement de foyers pour femmes. L'argent peut aussi aider à se financer un style de vie "sûr" : habiter dans un "bon" quartier avec un bon éclairage public ou pouvoir se payer un taxi. Mais cela n'est possible que si l'on peut s'en sortir dans le système capitaliste. Tout le monde ne peut pas le faire, car cela dépend de nombreux facteurs, notamment du statut socio-économique hérité. C'est pourquoi il est important de relier les nombreux éléments et de renoncer à les supprimer.*

Amendement 43b

Dépositaires : Irène Marti Anliker, Bern Bümpliz/Bethlehem, Gisela Vollmer, Bern Altstadt-Kirchenfeld

Concerne : Lignes 156 - 166

Reformuler le texte suivant :

~~Mais il est dans l'intérêt des puissant-es et des riches de garder cet argent et de ne réaliser que les revendications qui ne menacent pas leur position dominante. C'est précisément pour cela que les revendications féministes ne progressent pas lorsque les femmes néolibérales gagnent des sièges dans les parlements ou que les entreprises ornent leurs logos des couleurs de l'arc-en-ciel un mois par an. Car ces groupes perpétuent les structures de pouvoir entre les 99 % de la population et le 1 % le plus riche, tout en agissant sous couvert du « féminisme », désormais à la mode. Les forces néolibérales ne luttent pas pour la sécurité sociale, économique ou dans la santé, ni pour l'autodétermination démocratique~~

des 99 %. Au contraire : en accordant des concessions symboliques et une pseudo-visibilité aux « minorités », elles parviennent à faire passer les lignes de fractures importantes entre les 99 % et les plus riches au second plan, repoussant ainsi à une date lointaine les véritables améliorations des conditions de vie de ces mêmes « minorités ».

Nouveau :

Les forces antiféministes et néolibérales ne luttent pas pour la sécurité sociale, économique ou sanitaire, ni pour l'autodétermination démocratique des 99%. Au contraire : les structures de pouvoir dominantes sont cimentées par la politique néolibérale, le capital est protégé et sa propre position dominante est renforcée. De véritables améliorations des conditions de vie des 99% ne peuvent être obtenues qu'en modifiant ces structures de pouvoir. C'est pourquoi les revendications féministes ne sont pas aidées par le simple fait d'élire davantage de femmes néolibérales au parlement ou de colorer les logos des entreprises aux couleurs de l'arc-en-ciel un mois par an. Car cela ne change pas les structures de pouvoir entre les 99% de la population et le 1% le plus riche.

Justification : *L'amendement rend le texte plus compréhensible.*

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 44

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Lignes 170 - 171

Le dépassement des structures de pouvoir patriarcales, racistes et capitalistes.

Justification : *Le capitalisme est trop au premier plan à nos yeux. De plus, un consensus peut être mieux atteint si la focalisation est plus étroite.*

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : *L'égalité sans critique du capitalisme est un féminisme qui n'est pas adapté à nos valeurs. C'est le système capitaliste qui est responsable de l'exploitation économique des femmes. Nous devons remettre en question ce système et le changer. Les besoins doivent être au centre des préoccupations et non le profit de quelques-uns.*

Amendement 45

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 172

Notre lutte féministe exige une compréhension de la simultan  t   et de la diversit   au sein des 99 % et du mouvement f  ministe [..]

Justification : *Comme les demandes pr  c  dentes, ne pas mettre l'accent sur des termes provenant d'autres contextes.*

Position du Comit   directeur : refuser.

Justification : Pas clair pourquoi "99%" doit   tre compris dans un autre contexte.

Amendement 46

D  positaires : Ir  ne Marti Anliker, Bern B  mpliz/Bethlehem, Gisela Vollmer, Bern Altstadt-Kirchenfeld

Concerne : Lignes 173 - 183

Reformuler le texte suivant :

~~Lutter main dans la main veut dire tol  rer les ambivalences, accepter les erreurs, accepter que l'on a des parcours diff  rents et des potentiels d'apprentissage variables, et   tre pr  t-e    mettre ces potentiels    profit. Chacun-e d'entre nous commet des erreurs et continuera de le faire, ne serait-ce que parce que personne n'est capable de s'investir enti  rement dans tous les sujets. C'est pourquoi les erreurs ne doivent engendrer ni exclusion, ni condamnation. Au contraire, il faut une compr  hension mutuelle et une culture de l'erreur qui favorisent un dialogue paisible, cr  ent une tol  rance aux diff  rents parcours et contextes sociaux, et m  nagent du temps pour l'autor  flexion et l'auto-critique. Nous devons avoir la volont   d'avancer ensemble, d'identifier les lignes de fracture possibles lors des   changes et de les prendre pour ce qu'elles sont : **des diff  rences dans la mani  re d'envisager les combats, mais pas dans leurs buts.**~~

Nouveau :

Lutter main dans la main signifie : tol  rer les ambivalences, reconna  tre l'existence d'origines, de *parcours de vie et de potentiels d'apprentissage diff  rents*. Nous mettons notre diversit   au service d'une cause commune. Pour y parvenir, il est essentiel de faire preuve de compr  hension mutuelle et d'entretenir une culture du dialogue empreinte de respect et d'*autor  flexion*. Nous devons avoir la volont   d'avancer ensemble, d'identifier les lignes de fracture possibles lors des   changes et de les prendre pour ce qu'elles sont : des diff  rences dans la mani  re d'envisager les...

Justification : Lorsque nous parlons d'"erreurs" dans ce contexte, nous signalons qu'il y a "juste" et "faux" = erreurs. Qui définit ce que sont les erreurs ? Dans ce paragraphe, nous ne devrions pas définir ce que nous ne devrions pas faire, mais dire ce que nous voulons faire et avec quelle attitude.

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 47

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Ligne 184

Les ~~99~~% **mouvements féministes** ne sont pas uniformes [..]

Justification : Voir amendement 45.

Position du Comité directeur : refuser.

Justification : voir justification A45

Amendement 48

Dépositaires : Zora Schindler, SP Bern Ost

Concerne : Lignes 187 et suivantes

Au lieu de: "L'existence des différences est une réalité dont nous pouvons tenir compte et que nous pouvons respecter sans **qu'elle nous laisse nous diviser.**"

Remplacer: L'existence des différences est une réalité dont nous pouvons tenir compte et que nous pouvons respecter. **Cette diversité est une chance pour les mouvements féministes.**"

Justification : Nous considérons la diversité comme positive et les différents points de vue comme une chance, et pas seulement comme "non problématique". C'est pourquoi une formulation positive est plus judicieuse ici.

Position du Comité directeur : accepter.

Amendement 49

Dépositaires : Karin Kälin, Patricia Kofmehl, Julia Strobel, Özlem Kellenberger-Yksel, Aline Leimann, (alle SP Kanton Solothurn)

Concerne : Lignes 189 - 190

Modification formelle : mettre ces deux lignes en gras.

Justification : *Mettre en avant l'objectif du manifeste, la conclusion, le "slogan", etc.*

Position du Comité directeur : accepter.

Sprachliche Änderungen (nur relevant für die deutsche Version)

Redaktionelle Anträge

Dépositaires : Zora Schindler, SP Bern Ost

Betrifft: Zeile 39, 48, 121 (sprachliche Korrekturen)

- Zeile 39: „tappen“ statt „hineintreten“

Begründung: „In die Falle tappen“ ist eine feste Redewendung.

- Zeile 48: „öfter“ statt „öfters“

Begründung: Gemäss dem zitierten Hatecrime- Bericht werden trans Personen öfter angegriffen als cis Personen. Weil es um diese Unterscheidung geht, muss der Komparativ verwendet werden und dieser ist „öfter“. „Öfters“ hingegen ist ein eigenes (umgangssprachliches) Adverb.

- Zeile 121: „Menschen mit Uterus“ statt „Menschen mit Uteri“

Begründung: Es geht hier um viele Menschen mit je einem Uterus. Grammatikalisch gesehen ist „Uterus“ daher hier korrekt, die Mehrzahl „Uteri“ unnötig.

Position du Comité directeur : accepter.